

FORUM DES ACHETEURS PUBLICS

Du décret à la mise en œuvre,
décryptez les implications pratiques de la réforme

- Six mois après la réforme, bilan et perspectives pour les collectivités
- Juriste, négociateur, manager : portrait de l'acheteur public d'aujourd'hui et de demain
- Objectif « 100% dématérialisation » en 2018 : comment relever le défi
- Sourçage, achat local : quelle nouvelle marge de manœuvre pour les collectivités

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE

Jean MAÏA, *Directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers*

ET NOTAMMENT LES INTERVENTIONS DE

- Gérard BRUNAUD, *Secrétaire général, OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES (OBSAR)*
- Denis GALLIANO, *Directeur de la commande publique, VILLE DE LYON*
- Jean-Lou LEMAINDRE, *Président, ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)*
- Jérôme MICHON, *Professeur en droit des marchés publics et privés, ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE*
- Philippe VRIGNAUD, *Adjoint à la Directrice du programme « Dites-le nous une fois », SGMAP*



Avec le soutien de :



Association Nationale
des Juristes Territoriaux



Formation complémentaire

23 SEPTEMBRE 2016

MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS

Comprendre et mettre en œuvre un projet de
mutualisation des achats publics

Le 25 mars 2016 paraissait le très attendu décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Six mois après son entrée en vigueur, l'heure est venue de tirer un premier bilan relatif aux deux objectifs principaux de ce texte :

- **Faire de la commande publique un acte économique**, au service d'objectifs sociaux, environnementaux, et d'innovation : entre achat local, sourçage et nouveaux partenariats d'innovation, le pari est-il réussi ?
- **Simplifier la réglementation** pour faciliter son appropriation par toutes les collectivités, et par les PME afin de leur faciliter l'accès aux marchés publics : de l'allotissement à l'objectif « full démat » pour 2018, à qui profitent vraiment les nouvelles procédures d'attribution ?

Les acheteurs voient s'élargir leur champ de compétences bien au-delà de l'expertise juridique. Négociateur, manager les équipes, assurer la transition numérique : les défis à relever à très court terme sont nombreux, d'autant que le décret ne signe pas la fin des réformes. Au contraire, les acheteurs regardent d'ores et déjà vers le nouveau Code de la commande publique prévu pour 2018.

Afin de partager les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre du décret et d'anticiper les enjeux de demain, *La Gazette des communes* organise ce **3^e Forum des acheteurs publics**. Ne manquez pas ce rendez-vous en présence d'experts de la réforme et de praticiens de la commande publique, **le 22 septembre 2016 à Lyon !**

Pour appréhender ces changements réglementaires en misant sur le collectif, nous vous invitons également à participer à la formation « **Mutualisation des achats publics** », le 23 septembre 2016 à Lyon.

En me réjouissant de vous y accueillir,

Hélène PORTE

Chef de projets conférences | La Gazette des communes

LES **RENCONTRES**

la Gazette
des communes • des départements • des régions

La Gazette des communes est la référence des fonctionnaires territoriaux.

Avec un hebdomadaire diffusé à plus de 29 000 exemplaires (source OJD 2013-2014), elle donne accès à toute l'actualité de la Fonction publique territoriale.

La Gazette des communes a développé une expertise et se distingue par son approche innovante et proactive afin de fournir aux décideurs locaux tous les outils nécessaires à la compréhension des évolutions du secteur et à la gestion efficace d'une collectivité.

- Un site d'information et de services : lagazette.fr
- Un service efficace pour recruter des compétences : lagazette.fr, onglet « emploi »
- Des conférences thématiques et d'actualité, des clubs métiers (Clubs Gazette)
- Plus de 300 formations dédiées aux acteurs des collectivités territoriales
- 4 grands salons professionnels chaque année

FORUM DES ACHETEURS PUBLICS

Du décret à la mise en œuvre,
décryptez les implications pratiques de la réforme

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

Raphaël APELBAUM	Avocat au barreau de Paris LEXCASE
Gérard BRUNAUD	Secrétaire général OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES (OBSAR)
Guy CORAZZOL	Adjoint au Maire délégué à l'administration générale, les mairies d'arrondissement, la relation avec les usagers et l'e-administration VILLE DE LYON
Denis GALLIANO	Directeur de la commande publique VILLE DE LYON
Yvon GOUTAL	Avocat associé GOUTAL ALIBERT & ASSOCIÉS Membre expert ASSOCIATION NATIONALE DES JURISTES TERRITORIAUX (ANJT)
Arnaud LATRECHE	Adjoint au Directeur commande publique et valorisation immobilière DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
Jean-Lou LEMAINDRE	Président ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)
Jean MAÏA	Directeur des affaires juridiques MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
Jérôme MICHON	Professeur en droit des marchés publics et privés ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE
Véronique QUERU-FERNANDEZ	Directrice de la commande publique et des DSP VILLE DE VERSAILLES
Philippe VRIGNAUD	Adjoint à la Directrice du programme « Dites-le nous une fois » SGMAP

VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Au sein des communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, associations d'élus :

- Elus • Directions générales des services • Directions de la commande publique • Directions des achats • Directions juridiques • Directions financières •

Au sein du secteur privé : centrales d'achats publics, cabinets de conseil, cabinets d'avocats, agences d'architecture, bureaux d'études, entreprises de la construction, éditeurs de logiciels spécialistes de la dématérialisation

- Directions générales • Directions marchés publics • Directions juridiques • Directions administratives • Directions du développement • Directions commerciales • Directions marketing •

Journée animée par Jean-Marc JOANNES, Rédacteur en chef, LA GAZETTE DES COMMUNES

9h00 Accueil des participants

9h30 **ALLOCATION D'OUVERTURE - Quelles NOUVELLES PERSPECTIVES pour la commande publique locale**

- Face à la baisse des dotations, quelles attentes des collectivités en matière d'achat public
- Comment intégrer la commande publique à une stratégie économique du territoire
- Responsabilisation de l'acheteur : quelles conséquences pour les politiques locales de marchés publics

Guy CORAZZOL | Adjoint au Maire délégué à l'administration générale, les mairies d'arrondissement, la relation avec les usagers et l'e-administration | **VILLE DE LYON**

9h45 **DÉCRYPTAGE - Comprendre et appliquer les POINTS CLÉS DE LA RÉFORME des marchés publics**

- Consultation préalable, allotissement, marchés globaux : enfin une dimension stratégique de l'achat public ?
- Exclusion de candidats, procédures, délais et critères de mise en concurrence : comment distinguer les différents cas de figure
- Que deviennent les anciens marchés à bons de commande
- Dématérialisation et signature électronique : peut-on valider une offre sans acte d'engagement signé

Jérôme MICHON | Professeur en droit des marchés publics et privés | **ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE**

10h45 Pause

11h15 **Le regard du législateur : quel PREMIER BILAN six mois après la réforme**

- Faire de la commande publique un acte économique : l'objectif est-il atteint
- Quelles collaborations entre le législateur et les collectivités dans la mise en œuvre du décret
- Vers un nouveau Code de la commande publique en 2018 ?

Jean MAÏA | Directeur des affaires juridiques | **MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

12h00 **TÉMOIGNAGE - Le bilan des acheteurs locaux : quelles CONSEQUENCES PRATIQUES de l'application du décret**

- Comment intégrer concrètement les objectifs sociaux, environnementaux, ou d'innovation à la commande publique
- Simplification, assouplissement : quels premiers changements observer du point de vue des collectivités
- Transparence et achat public : va-t-on vers une meilleure information des prestataires et des acheteurs ?

Denis GALLIANO | Directeur de la commande publique | **VILLE DE LYON**

Véronique QUERU-FERNANDEZ | Directrice de la commande publique et des DSP | **VILLE DE VERSAILLES**

12h30 **Juriste, économiste, négociateur, manager 2.0 : portrait de l'acheteur public d'aujourd'hui et de demain**

- Du juridique à l'économique, assiste-t-on à la mutation de l'acheteur public
- Relations avec les élus/les entreprises, formation, dématérialisation : vers un management des achats ?
- Nouvelles opportunités ... et nouveaux risques ? Ce qu'implique la responsabilisation

Arnaud LATRECHE | Adjoint au Directeur commande publique et valorisation immobilière | **DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR**

Jean-Lou LEMAINDRE | Président | **AAP**

13h00 Déjeuner

14h30 **FOCUS - SOURÇAGE : comment tirer parti des nouvelles opportunités de dialogue en amont de l'appel d'offres**

- Innovation, réduction des coûts, ciblage des besoins : quels avantages pour les acheteurs publics
- Interpréter le droit à bon escient : jusqu'où le sourçage peut-il conditionner la rédaction de votre cahier des charges
- Quels obstacles à la mise en relation collectivités/entreprises

Raphaël APELBAUM | Avocat au barreau de Paris | **LEXCASE**

15h00 **AVIS D'EXPERT - Risque pénal pour les élus : quelles sont les limites à ne pas franchir**

- Redéfinition du délit de favoritisme à la lumière des textes français et européens
- Responsabilités encourues : le risque perçu est-il supérieur au risque réel ?
- Quels points de vigilance garder à l'esprit

Yvon GOUTAL | Avocat associé | **GOUTAL ALIBERT & ASSOCIÉS** | Membre expert | **ASSOCIATION NATIONALE DES JURISTES TERRITORIAUX**

15h30 **TÉMOIGNAGE - Comment dompter la dématérialisation ? Retour sur vos opportunités... et vos obligations**

- Objectif « full démat » 2018 : comment passer de 10% à 100% en moins de deux ans
- Open data : les conséquences du nouveau cadre légal sur les marchés publics
- Concilier objectif 100% dématérialisation et inégalités d'accès : la numérisation des procédures ne profite-t-elle pas surtout aux PME
- Le DUME : peut-on en faire une opportunité ?

Philippe VRIGNAUD | Adjoint à la Directrice du programme « Dites-le nous une fois » | **SGMAP**

16h00 **Achat public responsable, achat local : la notion de coût global au service de l'action sociétale ?**

- Agriculture, services d'entretien : quelles astuces pour défendre le « made in local »
- Vers une nouvelle définition de la performance de l'achat ? Comment dépasser le facteur prix au profit de l'achat durable
- Comment construire une politique d'achat responsable pour en faire un levier économique et sociétal

Gérard BRUNAUD | Secrétaire général | **OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES (OBSAR)**

16h30 Fin de la journée

Vendredi 23 septembre 2016

MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS

Comprendre et mettre en œuvre un projet de mutualisation des achats publics

LES RENCONTRES

la Gazette
des communes • des départements • des régions

Objectifs de la formation :

- ✓ Analyser les enjeux de la mutualisation des achats publics
- ✓ Opérer le meilleur choix parmi les différentes formes de mutualisation

Formation animée par :

Evangélie KARAMITROU

Avocat associé et Directrice du pôle « contrats et gestion publique »
CABINET LANDOT ET ASSOCIÉS

Titulaire d'un DESS d'administration publique, Evangelia Karamitrou dirige depuis 2002 le pôle « contrats et gestion publique » en droit des délégations de services publics, marchés publics, des contrats de partenariat, des contrats complexes ainsi que, plus généralement, en droit public des affaires. Elle a écrit plusieurs articles dans ces matières et co-écrit un dossier d'expert sur la rédaction des avis d'appel public à la concurrence aux éditions de la Lettre du cadre territorial.

Programme :

8h30 Accueil des participants

• Opérer un choix optimal parmi les différentes formes de mutualisation possibles

Qu'entend-on par les formes dites traditionnelles : le groupement de commande ou la centrale d'achat

Focus sur les « EPCI - centrales d'achats » limités par leur clause de compétences

La question de la « SPL - centrale d'achat » en débat

Quels sont les autres outils existants : le GIE ou groupement d'intérêt économique, le GIP ou groupement d'intérêt public et l'association

La forme jurisprudentielle : la convention d'entente intercommunale

• Constituer un Groupement de commande : l'heure des choix

Sélectionner une forme de groupement de commandes parmi les différentes formes existantes

Prendre en compte les objectifs du Groupement : rôle et forme de la convention constitutive

• Lancer une consultation en tant que Groupement en toute sécurité

Organiser votre commande en fonction de la nature du Groupement
Apprécier le périmètre des besoins des membres

Appréhender et respecter les seuils de procédure

Adapter la procédure de passation aux contingences du Groupement

Analyser les candidatures et les offres

• Envisager sereinement la vie du Groupement et de son contrat

Comprendre les relations entre les adhérents et le titulaire du contrat

Connaître les modalités et les conséquences de la résiliation du contrat par un adhérent

Déterminer les responsabilités engagées en cas de recours contentieux

17h30 Fin de la formation



Nos prochains événements

<http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/>

CONFÉRENCE GRAND PARIS

22 juin 2016, Paris

FORUM RH DES COLLECTIVITÉS LOCALES

30 juin 2016, Paris

CONFÉRENCE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

15 septembre 2016, Paris

FORUM NUMÉRIQUE

17 novembre 2016, Paris

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ LOCALE

24 novembre 2016, Paris

CONFÉRENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MÉTROPOLES

29 novembre 2016, Paris

Nous contacter

Vous avez une question relative à l'un de nos événements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Elvire ROULET
eroulet@infopro-digital.com
Tél. : +33 (0)1 77 92 93 36

■ Conférence

Judi 22 septembre 2016

HÔTEL MERCURE CHARPENNES
7 place Charles Hernu
69100 LYON VILLEURBANNE

Accès TGV : Gare de Lyon Part-Dieu
Métro : Charpennes (lignes A, B)
Tramway : Charpennes (lignes T1, T4, C2)
Parking : 1 rue d'Hanoi, 69006 Lyon (prendre la rue réservée aux riverains)

■ Formation complémentaire

Vendredi 23 septembre 2016

MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS

La formation se tiendra à Lyon,
le lieu exact vous sera précisé sur votre convention
envoyée avant le stage.

**Consultez les informations relatives à l'hébergement
et à l'accès sur notre site internet :**

conferences.lagazettedescommunes.com
Forum des Acheteurs Publics
Onlet Informations et tarifs

Avec le soutien de :



Association Nationale
des Juristes Territoriaux

L'Observatoire
des
Achats
Responsables



Nous contacter

Vous avez une question relative à l'un de nos événements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Elvire ROULET
eroulet@infopro-digital.com
Tél. : +33 (0)1 77 92 93 36

Conditions générales de vente

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL. S.A.S. TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueilli ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com

Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

Bulletin d'Inscription

À retourner à Pénélope Vincent / La Gazette des communes - Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex
• Fax : +33 (0)1 77 92 98 17 • pvincent@infopro-digital.com

Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. : Port. :

E-mail :@

Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Cedex : Pays :

N° TVA intracommunautaire :

N° Bon de commande :

N° de Siren :

Organisme payeur et adresse de facturation (si différents) :

.....

.....

Je m'inscris et je choisis :

Le FORUM DES ACHETEURS PUBLICS du 22 septembre 2016

La formation MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS du
23 septembre 2016

Tarif Secteur Public < 40 000 hab. [Eligible au DIF!]	
<input type="checkbox"/> 1 Jour 590 € HT / 708 € TTC	<input type="checkbox"/> 2 Jours 1190 € HT / 1428 € TTC

Tarif Secteur Public > 40 000 hab. [Eligible au DIF!]	
<input type="checkbox"/> 1 Jour 790 € HT / 948 € TTC	<input type="checkbox"/> 2 Jours 1390 € HT / 1668 € TTC

Tarif Secteur privé	
<input type="checkbox"/> 1 Jour 990 € HT / 1188 € TTC	<input type="checkbox"/> 2 Jours 1590 € HT / 1908 € TTC

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :

<http://evenements.infopro-digital.com/infopro>

Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre du GROUPE TERRITORIAL

J'enverrai mon paiement à réception de la facture

J'accepte de recevoir des offres adressées par La Gazette
ou ses partenaires

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente
qui sont accessibles à l'adresse : <http://evenements.infopro-digital.com/infopro/cgv> et les accepte sans réserve



Fait à :

Le :

Signature

Cachet de l'établissement
